



# HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Nouméa, le 14 mai 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Point de situation n° 2 sur les graves troubles à l'ordre public

De graves troubles à l'ordre public sont encore en cours à Nouméa et dans les communes limitrophes, et continuent de mobiliser massivement les forces de sécurité intérieure et de sécurité civile.

Le haut-commissaire a pris la décision de réglementer les rassemblements et la circulation des personnes sur la voie publique et dans les lieux publics des communes du Grand Nouméa.

Les rassemblements sur la voie publique et dans les lieux publics sont interdits dans les communes de Dumbéa, Nouméa, Mont-Dore et Païta à compter du **mardi 14 mai 2024 à 16 heures jusqu'au jeudi 16 mai à 16 heures**.

Tout déplacement sur la voie publique et dans les lieux publics des communes de Dumbéa, Nouméa, Mont-Dore et Païta, est interdit à partir du **mardi 14 mai, 18 heures, jusqu'au mercredi 15 mai à 6 heures**.

Les exceptions à cette interdiction de circuler concernent uniquement :

- les déplacements des personnels investis dans une mission de service public et des activités nocturnes indispensables, ainsi que les transports de matériels qui ne peuvent être différés ;
- les déplacements liés à des motifs impérieux de santé, d'urgence médicale, ou d'assistance à personne vulnérable ou de force majeure seront tolérés ;
- les professions médicales.

Le haut-commissaire continue à appeler au calme et au strict respect des mesures prises pour assurer la sécurité de la population.

**Contact presse**  
**Bureau de la communication interministérielle**

Tel : (+687) 83 09 17 – Coralie WAGNER  
Mail : [communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr)  
[www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr)

1 rue du Maréchal FOCH, BP C5,  
98 844 Nouméa Cedex